

## Cahier des charges du Directeur

### **Objectifs**

- *Maintenir le niveau musical de la société en 3ème division Brass Band*
- *Intégrer des jeunes ou des nouveaux musiciens dans la société*
- *Inciter les musiciens à suivre les répétitions avec assiduité*
- *Encourager le travail individuel*
- *Maintenir les valeurs essentielles de la fanfare l'Amitié: Faire de la bonne musique dans une excellente ambiance.*

### **Programme musical annuel**

- *Propose et définit avec la commission musicale le choix des morceaux.*
- *Commande et distribue les partitions*
- *10 à 12 pièces pour le concert annuel*
- *1 pièce de concours pour le Giron des Musiques de la Veveyse*
- *Programme plus léger 15-20 morceaux pour des prestations en effectif restreint*

### **Absences pour une répétition**

- *Informez le président et le sous-directeur et leur transmettez les objectifs de la répétition.*

### **Absences pour une prestation**

- *Informez le président et le sous-directeur au début de la saison musicale pour voir si une solution peut être trouvée. Les engagements confirmés doivent être assurés.*

### **Répétitions générales (environ 40 par année)**

- *1x/semaine: Jeudi de 20h00 à 22h00 (communications du président incluses)*
- *2x/semaine: Mardi + Jeudi en décembre et janvier ainsi qu'avant des échéances importantes. (Girons, concours, autres...)*
- *Les absences des musiciens sont annoncées au directeur*
- *Le planning des répétitions est défini avec la commission musicale*

## **Répétitions partielles**

- *Au début de la nouvelle saison musicale, pour préparer le Giron ou un concours*
- *Un programme des rép. partielles est à organiser avec chaque registre en fonction des besoins*
- *Collaborer avec le sous-directeur: lui transmettre un objectif précis et les pièces à travailler*

## **Répétitions marchantes**

- *La société ne défile plus seule, mais se groupe avec une autre société pour le giron*

## **Saison musicale et prestations fixes**

- *Fin septembre, début octobre: Reprise des répétitions pour la nouvelle saison musicale*
- *Distribution des pièces du nouveau programme*
- *Novembre: Samedi musical, format à définir avec la commission musicale*
- *Recherche des différents moniteurs*
- *Décembre: Fête de Noël à la chapelle*
- *Janvier: 2 derniers samedis, concerts annuels. (Préparation, ou délégation des textes de présentation des pièces du concert)*
- *Mai. 4ème week-end, Giron des Musiques de la Veveyse.*
- *Juin: Fête villageoise à Corseaux*
- *Juin - Juillet: Marché folklorique La Tour-de-Peilz ou Vevey*
- *Août: Corsier en Fête + Marché folk. Vevey (si pas en juillet)*
- *Généralement, la société observe 3 pauses dans l'année. Le mois de février, du 10 juillet au 20 août ainsi que du 1er au 25 septembre*

## **Prestations supplémentaires**

- *A discuter en accord le comité et les membres*

## **Société**

- *Présentation d'un rapport sur l'année écoulée et définition des objectifs pour l'année à venir lors de l'assemblée générale annuelle, généralement début mars*
- *Participer activement aux séances de la commission musicale*
- *Remplir en ligne l'inventaire Suisa des pièces jouées durant l'année*

## **Ecole de musique**

- *Notre école de musique est formée actuellement d'une douzaine d'élèves (cuivre et percussion). Leur formation est assurée par des professeurs*
- *Le Directeur en collaboration avec le responsable de l'école de musique suit les élèves lors des auditions/concours et définit lorsqu'il faut les intégrer dans la société*
- *Participe à la promotion de l'école de musique en collaboration avec les professeurs*
- *Intègre dès que possible les élèves lors des concerts annuels*